

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 839

9 avril 2013

SOMMAIRE

Bul Lux S.A.	40226	Marbel Consulting & Survey S.A.	40258
CCP III France Investments S.à r.l.	40245	MCS Global S.à r.l.	40259
DCC Finance S.à r.l.	40269	Meliora IP Holdings S.à r.l.	40245
DIE malermeister Baranowsky & Baumgarten S.à r.l.	40262	Merchant Fin S.A.	40271
Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l.	40264	MFB International Biogas Engineers S.A.	40272
Eurofins Scientific SE	40270	Minotaur S.à r.l.	40259
Excellence S.à r.l.	40269	MK Germany S.A.	40272
Fiaccom	40244	Mondalino Investholding S.à r.l.	40270
Financière de Saint Jacques S.A.	40244	Myagency.lu S.à r.l.	40272
Finial Sàrl	40244	Nettoyage Service Sàrl	40263
Gestaston S.à r.l.	40244	NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), Sicar	40262
GTD Invest S.à r.l.	40270	OCM Starfish Debtco S.à r.l.	40262
GUS Luxembourg Holdings S.à r.l.	40234	OCM Starfish Holdings S.à r.l.	40263
GUS Luxembourg Investments S.à r.l. ...	40269	OCM Starfish Topco S.à r.l.	40263
Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l.	40235	Oso Group S.A.	40263
Hill-Rom International S.à r.l./B.V.	40272	Parmach Trading S.à r.l.	40262
Hines Luxembourg S.à r.l.	40267	Pelton S. à r.l.	40260
Horace S.à r.l.	40271	Philippi Sàrl	40258
Immo Am Bongert	40270	Pickle S.à r.l.	40261
J.L.M.S. Sàrl	40267	Piment International S.A.	40258
KB Private S.A. SPF	40259	Polonia Property	40261
Kyarra S.à r.l.	40259	Polonia Property II S.à.r.l.	40260
Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl	40226	Prodigy Capital Partners Fund	40260
Logiplat S.à r.l.	40269	Prometric Luxembourg S.à r.l.	40261
Lucien LENTZ et Cie s.à r.l.	40271	Puukeskus HoldCo S.à r.l.	40261
LuxAllianz S.A.	40271	Xenon Holding S.A.	40231
Madison Investments S.à r.l.	40258	Xenon Holding SA SPF	40231

Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 151.905.

L'an deux mille treize, le douze février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. - Luis Filipe CURADO LEONEL, employé privé, né à Luxembourg, le 30 mars 1978, demeurant à L-8361 Goetzingen, 7, Um Simmerpad;

2. - Nuno Manuel CURADO LEONEL, employé privé, né à S. Juliao / Figueira da Foz (Portugal), le 6 mai 1972, demeurant à L-4640 Differdange, 100, avenue d'Oberkorn;

seuls associés de la société à responsabilité limitée Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) SARL avec siège social à L-1320 Luxembourg, 190, rue de Cessange, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 151 905, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 1^{er} mars 2010, publié au publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1054 du 19 mai 2010.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de Luxembourg à Holzem.

Deuxième résolution

Ils modifient l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude,

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Curado Leonel, Curado Leonel et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 14 février 2013. Relation EAC/2013/2137. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (Signé): Santioni.

Référence de publication: 2013028527/40.

(130034598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Bul Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.
R.C.S. Luxembourg B 175.225.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Ivan ANGELOV, retraité, né à Harmanli (Bulgarie), le 31 janvier 1959, demeurant à L-2680 Luxembourg, 47, rue de Vianden; et

2) Monsieur Dinko VELEV, commerçant, né à Plovdiv (Bulgarie), le 18 janvier 1977, demeurant à L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BUL LUX S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence d'affaires et la représentation commerciale;
- l'importation et l'exportation, l'achat et la revente de tous biens et marchandises;
- le conseil commercial et le conseil en industrie;
- tous travaux administratifs et de secrétariat;
- l'achat et la vente d'immeubles pour son propre compte.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, financières et autres, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Blaschette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de façon suivante:

1) Monsieur Ivan ANGELOV, préqualifié, cinquante actions,	50
2) Monsieur Dinko VELEV, préqualifié, cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Les actions sont libérées à concurrence de 25% par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ivan ANGELOV, retraité, né à Harmanli (Bulgarie), le 31 janvier 1959, demeurant à L-2680 Luxembourg, 47, rue de Vianden;
 - b) Monsieur Todor VELEV, salarié, né à Stara Zagora (Bulgarie), le 9 août 1969, demeurant à L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange; et
 - c) Monsieur Dinko VELEV, commerçant, né à Plovdiv (Bulgarie), le 18 janvier 1977, demeurant à L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.
3. La société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93635, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:
 - Monsieur Ivan ANGELOV, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration, et
 - Monsieur Dinko VELEV, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué.
6. En application de l'article 12 des statuts, la Société, en ce qui concerne les actes de gestion journalière, sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. ANGELOV, D. VELEV, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2013. LAC/2013/2978. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023885/230.

(130029196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Xenon Holding SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Xenon Holding S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.857.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre,

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de la société XENON HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 21, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.857 (ci-après dénommée la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 236 du 6 juin 1991, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon Thomas METZLER, notaire de résidence à Luxembourg Bonnevoie, en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1249 du 29 décembre 2001.

L'Assemblée Générale est présidée par Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 3, Route de Luxembourg L-6130 Junglinster (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Bureau»).

Ayant ainsi été formé, le Bureau dresse la liste de présence (la «Liste de Présence») qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires représentant les actionnaires autorisés à voter ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations qui seront soumis aux formalités d'enregistrement.

Le Président demande ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la Liste de Présence, tous les actionnaires de la Société, représentant 100% du capital social autorisé à voter, sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous («l'Ordre du Jour»).

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Adoption par la Société - avec effet au 31 mai 2012 - du statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») tel que prévu par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1, 2, 5, 10 et 15 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Formation de la société. «Il existe une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi du 10 août 1915») et à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi du 11 mai 2007») telle qu'amendée».

Art. 2. Dénomination. «La société prend la dénomination de XENON HOLDING SA SPF».

Art. 5. Objet. «La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation, de quelque manière que ce soit, d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers, il faut entendre:

- (i) tous instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée;
- (ii) les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

Les titres émis par la société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

La société n'aura par ailleurs aucune activité industrielle directe ni ne maintiendra d'établissement commercial ouvert au public.

La société est autorisée à détenir une participation dans toutes autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères à la condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion desdites sociétés.

La Société pourra par la suite réaliser toutes transactions qu'elle considérera comme nécessaire ou accessoire à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Elle réalisera ces transactions le plus largement possible mais à chaque fois dans les limites tracées par les Lois précitées du 10 août 1915 et du 11 mai 2007».

Art. 10. Cession des actions. «Les actions de la société sont exclusivement réservées aux investisseurs éligibles au sens de la Loi du 11 mai 2007 (un «Investisseur Éligible») qui déclareront par écrit cette qualité au Conseil d'Administration.

La société refusera d'émettre de nouvelles actions ou d'enregistrer le transfert d'actions émises à toute personne qui ne peut être considérée comme un Investisseur Éligible ou à tout Investisseur Éligible qui n'aura pas déclaré cette qualité par écrit, tel que requis par le présent article.

Les actionnaires ne seront pareillement autorisés à transférer quelconques actions de la société à toute personne qui ne saurait être considérée comme Investisseur Éligible ou à tout Investisseur Éligible qui n'aurait pas déclaré cette qualité par écrit, tel que requis par le présent article.

En outre, sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession à un conjoint ou à un descendant, toute cession d'actions de la société ne pourra intervenir qu'en faveur d'un Investisseur Éligible agréé par le Conseil d'Administration.

A cet effet, le cédant informera par lettre recommandée ou par acte extrajudiciaire le Président du Conseil d'Administration de la transaction envisagée en indiquant les conditions de l'opération (nombre de titres, prix, nom, adresse et qualités du cessionnaire.

Le Conseil d'Administration examinera l'opération en cause aux fins notamment de déterminer si elle est compatible avec les dispositions de la Loi du 11 mai 2007 et le caractère essentiellement familial de l'actionariat de la société.

Le Conseil d'Administration signifiera, dans les trois mois, sa décision au cédant par lettre recommandée ou acte extrajudiciaire. A défaut de réponse endéans ce délai, la demande d'agrément de la part du cédant sera réputée acceptée. Le refus éventuel d'agrément doit être assorti d'une offre de rachat par la société aux conditions fixées à l'article 15 ci-après».

Art. 15. Rachat d'actions. «La société est autorisée à racheter à titre définitif ses propres actions dans les limites et aux conditions de fond et de forme prévues par la Loi du 10 août 1915 ainsi qu'aux conditions telles que prévues ci-après.

Par ailleurs, la société est autorisée à racheter à titre provisoire des titres présentés à la vente en se substituant à un cessionnaire non agréé par le conseil d'administration. Dans ce cas, les titres en cause devront être reclassés auprès d'Investisseurs Éligibles agréés par le Conseil d'Administration dans un délai de six mois après la transaction.

L'évaluation des actions rachetées à titre provisoire ou définitif, sera faite en divisant l'actif de la société au 31 mai de l'année précédente par le nombre d'actions au moment de la transaction et en appliquant un coefficient de 60% du résultat ainsi obtenu».

2. Décision de changer les dates de référence comptables de la Société de sorte que l'exercice social en cours, qui a commencé le premier janvier 2012 et qui aurait dû se terminer le trente et un décembre 2012, s'est en fait terminé au trente et un mai 2012 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier juin de chaque année et prendront fin le trente et un mai de l'année suivante;

3. Décision subséquente de modifier comme suit le troisième paragraphe de l'article 33 ainsi que l'article 36 des Statuts aux fins de refléter la résolution précédente:

Art. 33. Troisième paragraphe. «L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de novembre à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant».

Art. 36. Année sociale. «L'année sociale de la Société commence le premier juin de chaque année et se terminera le trente et un mai de l'année suivante».

4. Suppression de l'article 43 des Statuts intitulé «Réunion de toutes les actions en une même main»;

Renumérotation et modification de l'article 44 des Statuts qui deviendra l'article 43 et qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 43. Questions non réglées par les statuts. «Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions pertinentes de la Loi du 10 août 1915, ainsi qu'à la Loi du 11 mai 2007».

5. Autorisation accordée à tout administrateur de la Société, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'effectuer toutes démarches qu'il ou elle jugera utiles ou nécessaires à la mise en œuvre des résolutions qui seront adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société sur base du présent ordre du jour; et

6. Divers

III. L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée adopte, après délibération, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder aux changements statutaires requis aux fins que la Société puisse bénéficier -avec effet au 31 mai 2012 - du statut de SPF conformément à la Loi du 11 mai 2007 et notamment d'amender les articles 1, 2, 5, 10 et 15 des Statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Formation de la société. «Il existe une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi du 10 août 1915») et à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi du 11 mai 2007») telle qu'amendée».

Art. 2. Dénomination. «La société prend la dénomination de XENON HOLDING SA SPF».

Art. 5. Objet. «La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation, de quelque manière que ce soit, d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers, il faut entendre:

- (i) tous instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée;
- (ii) Les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

Les titres émis par la société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

La société n'aura par ailleurs aucune activité industrielle directe ni ne maintiendra d'établissement commercial ouvert au public.

La société est autorisée à détenir une participation dans toutes autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères à la condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion desdites sociétés.

La Société pourra par la suite réaliser toutes transactions qu'elle considérera comme nécessaire ou accessoire à l'accomplissement ou au développement de son objet social. Elle réalisera ces transactions le plus largement possible mais à chaque fois dans les limites tracées par les Lois précitées du 10 août 1915 et du 11 mai 2007».

Art. 10. Cession des actions. «Les actions de la société sont exclusivement réservées aux investisseurs éligibles au sens de la Loi du 11 mai 2007 (un «Investisseur Eligible») qui déclareront par écrit cette qualité au Conseil d'Administration.

La société refusera d'émettre de nouvelles actions ou d'enregistrer le transfert d'actions émises à toute personne qui ne peut être considérée comme un Investisseur Eligible ou à tout Investisseur Eligible qui n'aura pas déclaré cette qualité par écrit, tel que requis par le présent article.

Les actionnaires ne seront pareillement autorisés à transférer quelconques actions de la société à toute personne qui ne saurait être considérée comme Investisseur Eligible ou à tout Investisseur Eligible qui n'aurait pas déclaré cette qualité par écrit, tel que requis par le présent article.

En outre, sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession à un conjoint ou à un descendant, toute cession d'actions de la société ne pourra intervenir qu'en faveur d'un Investisseur Eligible agréé par le Conseil d'Administration.

A cet effet, le cédant informera par lettre recommandée ou par acte extrajudiciaire le Président du Conseil d'Administration de la transaction envisagée en indiquant les conditions de l'opération (nombre de titres, prix, nom, adresse et qualités du cessionnaire.

Le Conseil d'Administration examinera l'opération en cause aux fins notamment de déterminer si elle est compatible avec les dispositions de la Loi du 11 mai 2007 et le caractère essentiellement familial de l'actionariat de la société.

Le Conseil d'Administration signifiera, dans les trois mois, sa décision au cédant par lettre recommandée ou acte extrajudiciaire. A défaut de réponse endéans ce délai, la demande d'agrément de la part du cédant sera réputée acceptée. Le refus éventuel d'agrément doit être assorti d'une offre de rachat par la société aux conditions fixées à l'article 15 ci-après».

Art. 15. Rachat d'actions. «La société est autorisée à racheter à titre définitif ses propres actions dans les limites et aux conditions de fond et de forme prévues par la Loi du 10 août 1915 ainsi qu'aux conditions telles que prévues ci-après.

Par ailleurs, la société est autorisée à racheter à titre provisoire des titres présentés à la vente en se substituant à un cessionnaire non agréé par le conseil d'administration. Dans ce cas, les titres en cause devront être reclassés auprès d'Investisseurs Eligibles agréés par le Conseil d'Administration dans un délai de six mois après la transaction.

L'évaluation des actions rachetées à titre provisoire ou définitif, sera faite en divisant l'actif de la société au 31 mai de l'année précédente par le nombre d'actions au moment de la transaction et en appliquant un coefficient de 60% du résultat ainsi obtenu».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer les dates de référence comptables de la Société de sorte que l'exercice social en cours, qui a commencé le premier janvier 2012 et qui aurait dû se terminer le trente et un décembre 2012, s'est en fait terminé au trente et un mai 2012 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier juin de chaque année et prendront fin le trente et un mai de l'année suivante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide subséquemment de modifier le troisième paragraphe de l'article 33 ainsi que l'article 36 des Statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 33. Troisième paragraphe. «L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de novembre à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant».

Art. 36. Année sociale. «L'année sociale de la Société commence le premier juin de chaque année et se terminera le trente et un mai de l'année suivante».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à la suppression de l'article 43 des Statuts intitulé «Réunion de toutes les actions en une même main».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide en conséquence de procéder à la renumérotation et à la modification de l'article 44 des Statuts qui deviendra l'article 43 et se lira comme suit:

Art. 43. Questions non réglées par les statuts. «Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi du 10 août 1015, ainsi qu'à la Loi du 11 mai 2007».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décider d'accorder à tout administrateur de la Société, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, le pouvoir d'effectuer toutes démarches qu'il ou elle jugera utiles ou nécessaires à la mise en œuvre des présentes résolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du Bureau et des mandataires représentant les actionnaires de la Société, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre les deux versions.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux mandataires représentant les actionnaires de la Société, ceux-ci ont signé, avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Yann PAYEN, Ekaterina DUBLET, François BROUXEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/95. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027519/209.

(130033303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

GUS Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 819.572.200,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.069.

Le bilan de liquidation au 26 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013028459/11.

(130034258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.787,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.568.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland Ent VII - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.568 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1276 dated July 2, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 322 dated February 17, 2011.

There appeared:

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 060271205-4129472 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares and five hundred and twenty-two (522) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of a new class of shares, being the class F "tracker" shares (the Class F Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 5. and 6. of this agenda;

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred and fifty-three euro (EUR 1,353) in order to bring the said share capital from its current amount of eighteen thousand four hundred and thirty-four euro (EUR 18,434), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares and five hundred and twenty-two (522) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of nineteen thousand seven hundred and eighty-seven euro (EUR 19,787), by way of the issue of one thousand three hundred and fifty-three (1,353) new Class F Shares;

4. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 3. above;

5. Amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the creation and issuance of the new Class F Shares as proposed above;

6. Amendment to article 16.2. of the Articles;

7. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of *Stibbe Avocats* in Luxembourg and to any

partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

8. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares of the Company, being the class F "tracker" shares (the Class F Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred and fifty-three euro (EUR 1,353) in order to bring the said share capital from its current amount of eighteen thousand four hundred and thirty-four euro (EUR 18,434), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares and five hundred and twenty-two (522) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of nineteen thousand seven hundred and eighty-seven euro (EUR 19,787), by way of the issue of one thousand three hundred and fifty-three (1,353) new Class F Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one thousand three hundred and fifty-three (1,353) newly issued Class F Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of one thousand three hundred fifty-three euro and sixty-seven cents (EUR 1,353.67), of which (i) one thousand three hundred and fifty-three euro (EUR 1,353) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. sixty-seven cents (EUR 0.67) to the share premium account of the Company connected to the Class F Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one thousand three hundred fifty-three euro and sixty-seven cents (EUR 1,353.67) that it held against the Company (the Receivable).

Further, it was evidenced by a certificate dated December 6, 2012, issued jointly by Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership and the Company that at the date of such certificate:

- «1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable, which is freely transferable;
3. the value of the Receivable is one thousand three hundred fifty-three euro and sixty-seven cents (EUR 1,353.67); and
4. upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

Said certificate, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland Entrepreneur's Fund VII Limited Partnership	12,500 Ordinary Shares
	1,736 Class A Shares
	239 Class A1 Shares
	760 Class A2 Shares
	1,384 Class B Shares
	508 Class C Shares
	785 Class D Shares
	522 Class E Shares
	1,353 Class F Shares
Total:	<u>19,787 Shares</u>

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at nineteen thousand seven hundred and eighty-seven euro (EUR 19,787), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), seven hundred and sixty (760) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), five hundred and eight (508) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), seven hundred and eighty-five (785) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class D Share), twenty-two (522) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share) and one thousand three hundred and fifty-three (1,353) class F shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class F Shares, and individually, a Class F Share, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.569 (the Subsidiary).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A1 shares of the Subsidiary.

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A2 shares of the Subsidiary.

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B shares of the Subsidiary.

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class C shares of the Subsidiary.

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class D shares of the Subsidiary.

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E shares of the Subsidiary.

The Class F Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class F shares of the Subsidiary."

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 shares of the Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A2 shares of the Subsidiary (the Class A2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class B shares of the Subsidiary (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class C shares of the Subsidiary (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class D shares of the Subsidiary (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E shares of the Subsidiary (the

Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class F Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class F shares of the Subsidiary (the Class F Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland Ent VII - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.568 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1276 du 2 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 17 février 2011.

A comparu:

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 060271205-4129472 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, les deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, les sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, les mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, les cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, les sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D et les cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, soit les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts qui font l'objet d'une modification concernant les points 5. et 6. du présent ordre du jour;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille trois cent cinquante-trois euros (EUR 1.353) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 18.434) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D et cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 19.787), par l'émission de mille trois cent cinquante-trois (1.353) nouvelles parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

4. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3 ci-dessus;

5. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;

6. Modification de l'article 16.2. des Statuts;

7. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société. Et

8. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, soit les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu des résolutions suivantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de mille trois cent cinquante-trois euros (EUR 1.353) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 18.434) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D et cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 19.787), par l'émission de mille trois cent cinquante-trois (1.353) nouvelles parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe F et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et Libération

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à mille trois cent cinquante-trois (1.353) Parts Sociales de Classe F nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de mille trois cent cinquante-trois euros et soixante-sept cents (EUR 1.353,67), dont (i) mille trois cent cinquante-trois euros (EUR 1.353) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. soixante-sept cents (EUR 0,67) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe F, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de mille trois cent cinquante-trois euros et soixante-sept cents (EUR 1.353,67) qu'elle détient envers la Société (la Créance).

De plus, il résulte d'un certificat émis en date du 6 décembre 2012 conjointement par Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership et la Société que, en date de ce certificat:

- «1. L'Associé Unique est le propriétaire de la Créance;
 2. L'Associé Unique est le seul autorisé à détenir la Créance et a le pouvoir de disposer de détenir la Créance, qui est librement cessible;
 3. la valeur de la Créance est de mille trois cent cinquante-trois euros et soixante-sept cents (EUR 1.353,67); et
 4. dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de noter que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Entrepreneurs' VII Limited Partnership Fund	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	1.736 Parts Sociales de Classe A
	239 Parts Sociales de Classe A1
	760 Parts Sociales de Classe A2
	1.384 Parts Sociales de Classe B
	508 Parts Sociales de Classe C
	785 Parts Sociales de Classe D
	522 Parts Sociales de Classe E
	1.353 Parts Sociales de Classe F
Total:	<u>19.787 Parts Sociales</u>

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 19.787), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), cinq cent huit (508) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), mille trois cent cinquante-trois (1.353) parts sociales de classe F sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe F, et individuellement, une Part Sociale de Classe F, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe F forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue entièrement, Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.569 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe C de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe D de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe F de la Filiale."

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe C de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe C), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe D de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe F de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe F), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60026 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013024049/493.

(130028941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Gestaston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 153.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013028446/14.

(130034408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Fiaccom, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 7A, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 86.307.

Les statuts coordonnés au 22 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013028415/11.

(130034582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Financière de Saint Jacques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 137.435.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique du 27 février 2013

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la société, tenue à Luxembourg le 27 février 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'actionnaire unique accepte la démission de Meistor Beteiligungen en tant qu'administrateur unique.
- L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Philippe Junot, né le 19 mai 1940 à Paris et demeurant au 1 Demayo's ramp - Gibraltar, en tant qu'administrateur unique et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013028404/18.

(130035000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.875,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.722.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de catégorie A de la Société a pris fin avec effet immédiat;

2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013028419/18.

(130034697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Meliora IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.707.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028574/9.

(130034799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

CCP III France Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.520,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.245.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of February.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 160.909,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on February 1st, 2013,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CCP III France Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The entire corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred twenty euros (EUR 12,520.-) and is represented by:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares);

(ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);

(iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Class A Shares and the Class B Shares, are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis; and;

(b) second, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

If all the Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or Repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles.

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the Redeemable Shares.

7.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters. 9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,520 (twelve thousand and five hundred twenty) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1,- (one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12.520,- (twelve thousand and five hundred twenty euros),

The amount of EUR 12.520,- (twelve thousand and five hundred twenty euros) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHELIS, born on October 10, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

are appointed as B Managers:

- Mrs Anita LYSE, born on October 4, 1973, in Oslo, Norway, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Bruno BAGNOULS, born on May 9, 1971 in Nancy, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour de février,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} février, 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CCP III France Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. L'entière part du capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt euros (EUR 12,520.-) et est représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

(iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

5.2. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.3. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou Rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Remboursables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat des Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Remboursables.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé Initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.520 (douze mille cinq cent vingt) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euros) chacune par un apport en numéraire de EUR 12.520,- (douze mille cinq cent vingt euros).

Le montant de EUR 12.520,- (douze mille cinq cent vingt euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cent Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, dont la résidence professionnelle est située au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

sont nommés Gérants B:

- Mme Anita LYSE, né le 4 octobre 1973, à Oslo, Norvège, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Bruno BAGNOULS, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2013. Relation: LAC/2013/6737. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013023911/690.

(130029420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Philippi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 94.425.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013028649/10.

(130034821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Piment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIMENT INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013028650/13.

(130034365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Madison Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 105.739.

Procès-Verbal des Résolutions prises par l'associé unique au 26 février 2013

Au 26 février l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de Mme. Geneviève Blauen en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013;
2. d'accepter la démission de M. Marc Schmit en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013;
3. de transférer le siège social à 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013028580/16.

(130034480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Marbel Consulting & Survey S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 118.333.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre fonction de commissaire aux comptes, à dater du 1^{er} janvier 2013.

Luxembourg, le 18 février 2013.

La Direction

Référence de publication: 2013028585/11.

(130034984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Minotaur S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.864.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2013028577/18.

(130034724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

MCS Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.753.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013028587/10.

(130034353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

KB Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.605.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/02/2013.

Pour KB Private S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013028519/15.

(130034833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Kyarra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 912.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013028517/18.

(130034409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Prodigy Capital Partners Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.356.

Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration adoptées en date du 27 décembre 2012

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Didier Laloux de sa fonction d'administrateur avec effet au 12 novembre 2012.

2. Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Phu-Van Luc avec adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg en tant que nouvel administrateur pour un terme prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour PRODIGY CAPITAL PARTNERS FUND

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013028658/18.

(130034685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Extrait rectificatif concernant la publication du 20 janvier 2006

Un extrait référencé sous le numéro L060007396 a été déposé le 20 janvier 2006 en vue de la publication au Mémorial d'une notification de cession de parts entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Cerberus Partners L.P.

Cet extrait est rectifié comme suit:

La société Cerberus Partners, L.P., associé unique de la Société, est immatriculée sous le numéro 2316340 auprès de la Division of Corporation de l'État de Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013028646/18.

(130034898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Polonia Property II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.880,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.690.

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Polonia Property Fund II Limited, associé de la Société a changé. Elle est désormais:

Western Suite, Ground Floor Mill Court La Charroterie St Peter Port, GY1 1EJ Guernsey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028637/15.

(130035001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Prometric Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.271.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013028639/13.

(130034665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.150,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puukeskus Holdco S.à.r.l

Un Mandataire

Référence de publication: 2013028640/11.

(130034791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Pickle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.300.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013028634/15.

(130034651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Polonia Property, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.622.725,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.617.

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Polonia Property Fund Limited Partnership, associé de la Société a changé. Elle est désormais:

Western Suite, Ground Floor Mill Court La Charroterie St Peter Port, GY1 1EJ Guernsey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028636/15.

(130034927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Parmach Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 122.604.

La soussignée, Citadelle Trust & Management Services SC, ayant son siège social et ses bureaux au 6, Rue Henri M. Schnadt/Niveau 2, L-2530 Luxembourg, atteste par la présente que l'établissement du siège de la société

PARMACH TRADING SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 122.604

a pris fin le 31 Janvier 2013 et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Luxembourg, le 31 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013028643/13.

(130034310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

DIE malermeister Baranowsky & Baumgarten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.800.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028633/9.

(130034531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.550.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 12 septembre 2012

En date du 12 septembre 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer, avec effet au 1^{er} octobre 2012, Deloitte Audit SARL, 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013, en remplacement de PricewaterhouseCoopers SARL.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NovEnergia II - Energy & Environment SCA Sicar

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013028614/17.

(130034681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

OCM Starfish Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.903.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 19 février 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 19 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Starfish Debtco SARL
Figen EREN
Manager

Référence de publication: 2013028623/15.

(130034299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

OCM Starfish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.825.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 19 février 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 19 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Starfish Holdings SARL
Figen EREN
Manager

Référence de publication: 2013028624/15.

(130034297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Oso Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 141.071.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028628/9.

(130035035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

OCM Starfish Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.807.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 19 février 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 19 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Starfish Topco SARL
Figen EREN
Manager

Référence de publication: 2013028625/15.

(130034298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Nettoyage Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4135 Esch-sur-Alzette, 15, rue Saint Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.957.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013028609/10.

(130034873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.818.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.145 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 25 January 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.818, incorporated by a notarial deed enacted on 14 November 2012 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3049 of 18 December 2012. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 26 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 119 of 17 January 2013.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five million euro (EUR 125,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-).

2 To issue one hundred twenty-five million (125,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of eleven billion six hundred eighty-four million eighty-nine thousand seven hundred sixty euro (EUR 11,684,089,760.-) by Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five million euro (EUR 125,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred twenty-five million (125,000,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for the one hundred twenty-five million (125,000,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make payment in full for such new shares together with the payment of a share premium in an amount of eleven billion six hundred eighty-four million eighty-nine thousand seven hundred sixty euro (EUR 11,684,089,760.-) by a contribution in kind consisting of all the shares of Abeiron III Limited, a company organized under the laws of Ireland, having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2, Ireland, and registered with the Irish Companies Registration Office under number 522179 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of eleven billion eight hundred nine million eighty-nine thousand seven hundred sixty euro (EUR 11,809,089,760.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one hundred twenty-five million (125,000,000) shares having nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a total share premium of eleven billion six hundred eighty-four million eighty-nine thousand seven hundred sixty euro (EUR 11,684,089,760.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred twenty-five million (125,000,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

As a consequence, the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-) divided into one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred (125,012,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.012.500.-), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.145 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 25 janvier 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.818, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3049 du 18 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 17 janvier 2013.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq millions euros (EUR 125.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.012.500,-).

2. Émission de cent vingt-cinq millions (125.000.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze milliards six cent quatre-vingt-quatre millions quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante euros (EUR 11.684.089.760,-) par Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq millions euros (EUR 125.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.012.500,-).

Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent vingt-cinq millions (125.000.000) de nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire les cent vingt-cinq millions (125.000.000) de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze milliards six cent quatre-vingt-quatre millions quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante euros (EUR 11.684.089.760,-) par un apport en nature consistant en toutes les actions d'Abeiron III Limited, une société régie par le droit irlandais, ayant son siège social à 70 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2, Ireland et immatriculée à l'office de registration des sociétés irlandais sous le numéro 522179 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de onze milliards huit cent neuf millions quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante euros (EUR 11.809.089.760,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de onze milliards six cent quatre-vingt-quatre millions quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante euros (EUR 11.684.089.760,-)».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la modification du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.012.500,-) divisé en cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents (125.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2013. REM/2013/131. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027071/177.

(130033463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Hines Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013028465/10.

(130034401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

J.L.M.S. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9254 Diekirch, 1, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 175.232.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur José Martinho FRADE REBELO, retraité, né à CAMPEA / VILA REAL (Portugal) le 15 septembre 1950, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 72, rue Michel Weber,

2. Madame Lulsa Marguarida VAZ FERNANDES PINTO REBELO, indépendante, née à CAMPO DE JALES/VREIA DE JALES (Portugal) le 5 mars 1958, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 72, rue Michel Weber,

3. Monsieur Paulo Jorge PINTO REBELO, employé génie civil, né à Luxembourg le 13 janvier 1979, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 72, rue Michel Weber,

4. Monsieur Sérgio PINTO REBELO, ingénieur, né à Luxembourg le 16 décembre 1980, demeurant à L-7542 Mersch, 23, rue Lankheck,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "J.L.M.S. SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de café, brasserie ou auberge, petite restauration et restauration rapide sur place ou à emporter avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- José Martinho FRADE REBELO, susdit,	25
- Luisa VAZ FERNANDES PINTO REBELO, susdite,	25
- Paulo Jorge PINTO REBELO, susdit,	25
- Sergio PINTO REBELO, susdit,	25
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9254 Diekirch, 1, route de Larochette,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1. Madame Luisa Margarida VAZ FERNANDES PINTO REBELO, indépendante, née à CAMPO DE JALES/VREIA DE JALES (Portugal) le 5 mars 1958, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 72, rue Michel Weber, comme gérant technique,

2. Monsieur Paulo Jorge PINTO REBELO, employé génie civil, né à Luxembourg le 13 janvier 1979, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 72, rue Michel Weber, comme gérant administratif,

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: FRADE REBELO, VAZ FERNANDES PINTO REBELO, P. PINTO REBELO, S. PINTO REBELO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6069. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé); FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024109/73.

(130029304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Excellence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.980.

Par résolutions signées en date du 13 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Salah Asheer, avec adresse professionnelle au 125, Road 2507, East Riffa, Bahreïn, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;
- nomination de Mohamed Ismaeel Husain Malalla, avec adresse professionnelle au 332, Road N° 45, Block N° 439, North Sehla, Northern Governorate, Royaume de Bahreïn, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028377/16.

(130034336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

DCC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.957.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.910.

EXTRAIT

La société DCC Treasury Services Limited a cédé, en date du 12 octobre 2006, 638.300 parts sociales de la Société à sa succursale luxembourgeoise DCC Treasury Services Limited Luxembourg Branch, ayant son adresse au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B120656.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013028359/16.

(130034363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

GUS Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 75.782.

Le bilan de liquidation au 26 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013028460/11.

(130034257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Logiplat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 174.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028541/11.

(130034700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Eurofins Scientific SE, Société Européenne.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 167.775.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre de démission de Monsieur Wicher Rotger Wichers daté du 18 septembre 2012 adressée à la société Eurofins Scientific SE, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schandt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167 775 que (traduction libre):

«je vous informe par la présente que je démissionne de mon mandat d'administrateur de la société Eurofins Scientific SE avec effet au 30 septembre 2012 (...).»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028391/15.

(130034388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

GTD Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.587.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son gérant:

- Monsieur John Mowinkel, gérant, a désormais pour adresse professionnelle le 375 Park Avenue, Suite 1502, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Mme Virginie Boussard
Gérant

Référence de publication: 2013028458/15.

(130034817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Immo Am Bongert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.
R.C.S. Luxembourg B 111.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028485/10.

(130034828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Mondalino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 100.409.

La soussignée, Citadelle Trust & Management Services SC, ayant son siège social et ses bureaux au 6, Rue Henri M. Schnadt/Niveau 2, L-2530 Luxembourg, atteste par la présente que l'établissement du siège de la société

MONDALINO INVESTHOLDING SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.409

a pris fin le 31 Janvier 2013 et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Luxembourg, le 31 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013028598/14.

(130034496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Merchant Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.604.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 février 2013 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B et de Président du conseil d'administration de la société MERCHANT FIN S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69 604, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 février 2013 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la société MERCHANT FIN S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69 604, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 février 2013 que Monsieur Thierry FLEMING a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la société MERCHANT FIN S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69 604, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 février 2013 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société MERCHANT FIN S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69 604, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028591/20.

(130034929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Lucien LENTZ et Cie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 15.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028544/10.

(130034896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

LuxAllianz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 70.768.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028549/9.

(130034503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Horace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.539.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'Associé Unique de la société Horace S.à r.l., à savoir Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 21 février 2013 les 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Monsieur Herbert OCHTMAN, demeurant 3000 Whitney Avenue, Suite 134, Hamden CT 06518 (United States of America).

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013028466/15.

(130034595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

MK Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.949.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 février 2013 que le mandat des administrateurs repris ci-dessous a été renouvelé avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Patrick MOINET, administrateur et Président du Conseil d'administration;
- Monsieur Benoît BAUDUIN, administrateur;
- Monsieur Philippe SALPETIER; administrateur;
- Monsieur Keith NOTMAN, administrateur; et
- Monsieur Gary JONES, administrateur.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028596/21.

(130034771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

MFB International Biogas Engineers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6452 Echternach, 22, rue Kahlenbeerch.

R.C.S. Luxembourg B 158.611.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2013028595/10.

(130034520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Myagency.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 163.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028600/10.

(130034565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Hill-Rom International S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.176.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013028464/13.

(130034620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.
